

Wimereux le 12 juin 2013



Réponses qui ont fait suite à la newsletter de mai 2013

à propos du clip d'Indochine...

« Enfance-Télé : Danger ? » avait demandé solennellement au Défenseur des Droits et à la Défenseure des Enfants de soutenir cette démarche afin que tout message qui met en danger les Enfants et qui entraîne une banalisation de la violence susceptible d'être reproduite, fasse l'objet de sanctions.

Monsieur Dominique BAUDIS, Défenseur des Droits, nous a adressé sa réponse le 22 mai 2013.

Nous lui sommes particulièrement reconnaissants de l'attention qu'il a portée à notre requête. Sa réponse est très importante pour la Protection de l'Enfance, aussi nous permettons-nous d'en diffuser quelques extraits:

*« Vous savez que nous sommes sensibles à cette question à laquelle nous avons consacré le rapport 2012 « **Enfants et écrans** ».*

« Votre correspondance nous sera particulièrement utile... »

« Sans doute devriez vous également adresser votre correspondance et votre newsletter au conseil supérieur de l'audiovisuel avec lequel nous travaillons étroitement sur ce sujet... »

Madame Marie DERAÏN, Défenseure des Enfants nous a adressé sa réponse le 27 mai 2013.

Nous la remercions très chaleureusement de sa prise de position que nous nous permettons également de diffuser pour que les Droits de l'Enfant soient mieux connus et progressent.

« Comme vous, nous avons été alertés par la violence présentée dans le clip « College Boy » du groupe d'Indochine. »

« Le CSA par l'intermédiaire du groupe de protection du jeune public s'est rapidement saisi de cette question, il nous a semblé plus important de favoriser et d'encourager sa démarche d'expertise, d'autant que l'institution du Défenseur des droits est représentée dans ce groupe. Nous restons attentifs aux suites qui seront données à cette situation particulière.

*Comme vous, nous ne ménageons pas nos efforts pour que, comme vous le soulignez, soit mis en œuvre les recommandations du rapport 2012 consacré aux droits de l'enfant « **Enfants et écrans : grandir dans le monde numérique** » qui reprend les obligations légales de l'arsenal législatif français. »*

